


Branlebas de régates 2019 : Avenant n°1 du 08/08/2019

1. Changement de programme pour le Jeudi 8 Aout :

la dernière course de la journée sera un retour à Saint-Malo (parcours n°4 des IC), au lieu de l'étape prévue à Port-Mer.
Le reste des festivités est sans changement.

2. Pénalité pour départ sous pavillon Z

Pénalité : *Quand le départ se fait sous pavillon Z  , un bateau qui se trouve côté parcours de la ligne de départ dans la minute précédant le départ, recevra sans instruction, une pénalité de 20% de son temps de parcours sur la course considérée. Cette pénalité ne dédouane pas le bateau concerné, d'un rappel individuel s'il a anticipé le départ.*

La pénalité prévue dans les IC « de 20% de son temps » est remplacé par une pénalité de 20% de ses points arrondi au nombre entier le plus proche